



## Atelier virtuel Article 51 - Phase 1

### Atelier virtuel CIUS | Article 51 - phase 1 Jeudi 16 juillet à 14h

Bonjour,

Le confinement, lié à l'épidémie de coronavirus, a encouragé la créativité dans de nombreux projets en santé.

Introduit par la loi de financement de la sécurité sociale de 2018, **l'article 51 est un dispositif permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financement inédits.**

A l'heure où les parcours de santé se mettent progressivement en place pour assurer une prise en charge globale des patients, l'article 51 propose aux acteurs de santé de déroger à de nombreuses règles de financement de droit commun et d'organisation.

Le dispositif s'adresse à tout porteur de projet, sans aucune restriction.

Si vous souhaitez **en apprendre plus sur ce guichet de financement de l'innovation et échanger avec l'équipe du CIUS** et d'autres membres du réseau, inscrivez-vous !

**Rendez-vous le jeudi 16 juillet à 14h pour cet atelier virtuel.**

**Le CIUS vous propose cet atelier virtuel pour découvrir et comprendre ce guichet.**

[Inscrivez-vous](#)

